



Abokine


PARTISANS DE LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Chauffage - Cumul des aides

CEE et MaPrimeRénov' : encourager les particuliers à entreprendre des travaux de rénovation énergétique !

Abokine accompagne les artisans dans le financement des chantiers de rénovation énergétique grâce aux aides CEE et MaPrimeRénov' !

Il est possible de **cumuler les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) avec d'autres aides à la rénovation énergétique comme MaPrimeRénov', l'Éco-Prêt à Taux Zéro ou encore des aides proposées par les collectivités locales.**

 Les CEE et MaPrimeRénov' ne sont cependant pas cumulables avec l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'Anah.

	Prime CEE	Ma Prime Rénov'	Eco-PTZ	Action Logement	Anah « Habiter mieux sérénité »	Aide des collectivités locales
Prime CEE		✓	✓	✓	✗	✓
Ma Prime Rénov'	✓		✓	✓	✗	✓



DES QUESTIONS ? CONTACTEZ-NOUS !
contact@abokine.com - 02 40 69 64 64 - www.abokine.com

Montant de primes pour les particuliers

Les montants de primes CEE sont indicatifs et soumis à validation auprès de votre chargé de clientèle Abokine.

								
Chaudières à granulés	4000 €	10000€	4000 €	8000 €	2500 €	4000 €	2500 €	- €
PAC géothermie	4000 €	10000 €	4000 €	8000 €	2500 €	4000 €	2500 €	- €
Chauffage Solaire	4000 €	8000 €	4000 €	6500 €	2500 €	4000 €	2500 €	- €
Chaudières à bûches	4000 €	8000 €	4000 €	6500 €	2500 €	3000 €	2500 €	- €
PAC Air/Eau	4000 €	4000 €	4000 €	3000 €	2500 €	2000 €	2500 €	- €
Chauffe-eau solaire	214 € / 276 €	4000 €	107 € / 138 €	3000 €	107 € / 138 €	2000 €	107 € / 138 €	- €
Poêles à granulés - CDP	800 €	3000 €	800 €	2500 €	500 €	1500 €	500 €	- €
Poêles à bûches - CDP	800 €	2500 €	800 €	2000 €	500 €	1000 €	500 €	- €
Poêles à granulés - non CDP	208 € / 382 €	3000 €	104 € / 191 €	2500 €	104 € / 191 €	1500 €	104 € / 191 €	- €
Poêles à bûches - non CDP	208 € / 382 €	2500 €	104 € / 191 €	2000 €	104 € / 191 €	1000 €	104 € / 191 €	- €
Chauffe-eau thermodynamique	156 €	1200 €	78 €	800 €	78 €	400 €	78 €	- €

Cumul aides jusqu'à 90% du montant des travaux avec reste à charge de 10%.

Cumul aides jusqu'à 75% du montant des travaux avec reste à charge de 25%.

Cumul aides jusqu'à 60% du montant des travaux avec reste à charge de 40%.

Cumul aides jusqu'à 40% du montant des travaux avec reste à charge de 60%.

Le cumul de la prime CEE d'Abokine et de MaPrimeRénov' ne peut pas dépasser un certain pourcentage d'un plafond de coût des travaux (TTC) impliquant donc un reste à charge automatique.

Bon à savoir ! Il existe une exception : l'écrêtement du cumul des aides ne s'applique pas aux aides publiques locales dont le cumul avec MaPrimeRénov' peut venir financer jusqu'à 100% du coût des travaux.

Les familles Michu et Le Gall réalisent des travaux



La famille Michu en bref ?

- Couple avec 2 enfants
- Revenus annuels : 22 000€ (catégorie Bleu MaPrimeRénov')
- Propriétaire d'un appartement à Grenoble



Quel est leur projet ?

- Remplacer leur ancienne chaudière gaz par une chaudière biomasse.
- Le devis du professionnel RGE s'élève à **14 000€ TTC** (dépose de l'existant et pose du nouvel équipement).



De quelles aides peut-elle bénéficier ?

- Cumul des aides CEE et MaPrimeRénov', pas plus de 90% du montant des travaux.
- 4 000€ de prime CEE
- 8 000€ de prime MaPrimeRénov'

86% d'aides

Soit un montant cumulé d'aides de **12 000€** et un reste à charge de **2 000€**.



La famille Le Gall en bref ?

- Couple sans enfant
- Revenus annuels : 25 000€ (catégorie Jaune MaPrimeRénov')
- Propriétaire d'une maison à Nantes



Quel est leur projet ?

- Remplacer leur chaudière fioul par une pompe à chaleur Air/Eau.
- Le devis du professionnel RGE s'élève à **9 000 € TTC** (dépose de l'existant et pose du nouvel équipement).



De quelles aides peut-elle bénéficier ?

- Cumul des aides CEE et MaPrimeRénov', pas plus de 75% du montant des travaux.
- 4 000€ de prime CEE
- 3 000€ de prime MaPrimeRénov'

75% d'aides

Soit un montant cumulé d'aides de **6 750€ après écrêtement** et un reste à charge de **2 250€**.